

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B120-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B120

OBJET : Ressources - Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose d'attribuer **7** fonds de concours globalisés d'investissement aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant total de **745 866,00 €**.

Exposé des motifs :

Par délibérations du Conseil de Communauté du 8 avril 2010 (2010_A042), du 15 mars 2012 (2012_A015) et du 18 juillet 2013 (2013_A110), la Communauté du Pays d'Aix a instauré un dispositif cadre d'intervention de fonds de concours globalisés d'investissement à destination de ses communes membres, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aujourd'hui, la première phase 2015 des dossiers porte sur un montant total de **745 866,00 €**.

① Commune de Bouc-Bel-Air – Aménagement des espaces extérieurs du pôle jeunesse :

Dans le cadre de la réalisation de son « Pôle Jeunesse » dans le quartier Montaury, la Commune de Bouc-Bel-Air a sollicité des subventions auprès de la Communauté du Pays d'Aix au titre du fonds de concours incitatif Aide aux Projets d'aménagement sur l'exercice 2012 et des fonds de concours globalisés sur l'exercice 2013.

Fonds de concours incitatif « Aide aux projets d'aménagement » 2012 :

Montant voté : 1 580 919,00 €

Montant mandaté : 1 264 735,02 (70%)

Fonds de concours globalisés 2013 :

Montant voté : 386 960,00 €

Montant mandaté : 270 872,00 € (70%)

Afin de compléter le financement de cette opération, et plus précisément celui de l'aménagement des espaces extérieurs, la Commune de Bouc-Bel-Air sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé au titre de l'année 2015 pour un montant de 329 000,00 €.

Plan de financement

Financiers	Montants	%
Enveloppe parlementaire	30 000,00 €	0,43 %
Département-CG13	2 420 306,00 €	34,35 %
Commune de Bouc Bel Air	2 297 815,00 €	32,62 %
CPA_FDC Incitatif 2012	1 580 919,00 €	22,44 %
CPA_FDC Globalisés 2013	386 960,00 €	5,49 %
CPA_FDC Globalisés 2015	329 000,00 €	4,67 %
Total Opération HT	7 045 000,00 €	100,00 €

➡ **Part CPA = 32,60 %**

Bouc Bel Air_Dossier GU n°2015_00189

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Aménagement des espaces extérieurs	7 045 000,00 €	2 296 879,00€	2 626 815,00 €	329 000,00 €	32,60 %	12,52 %	329 000,00 €
Total BOUC BEL AIR							329 000,00 €

② Commune de Peyrolles-en-Provence – Acquisition d'un camion pour les services techniques :

La commune dispose d'un parc de véhicules légers et camions attribués aux services techniques.

Ces véhicules étant vieillissants, la Commune souhaite les remplacer en fonction des opportunités qui se présentent par l'acquisition de véhicules d'occasions récents ou peu utilisés.

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Peyrolles-en-Provence	24 000,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	24 000,00 €	50,00 %
Total Opération HT	48 000,00 €	100,00 %

PEYROLLES_Dossier GU n°2015_00452

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Acquisition d'un camion pour les services techniques	48 000,00 €	24 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	50,00 %	50,00 %	24 000,00 €
Total PEYROLLES-EN-PROVENCE							24 000,00 €

③ Commune de Pertuis – Aménagement des aires de jeux dans les écoles et au jardin de l'Europe :

La commune souhaite étoffer son patrimoine jeux afin d'offrir aux familles des espaces de proximité ludiques et conviviaux, favorisant le lien social et permettant aux enfants de s'épanouir, en toute sécurité, en développant leur imagination, leur créativité et leur sens.

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Pertuis	12 866,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	12 866,00 €	50,00 %
Total Opération HT	25 732,00 €	100,00 %

PERTUIS_Dossier GU n°2015_01208

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Aménagement des aires de jeux dans les écoles et au jardin de l'Europe	25 732,00 €	12 866,00 €	25 732,00 €	12 866,00 €	50,00 %	50,00 %	12 866,00 €
Total PERTUIS							12 866,00 €

④ Commune de Pertuis – Acquisition/Renouvellement du matériel de restauration scolaire :

La commune de Pertuis assure la fabrication et la livraison des repas pour ses 7 restaurants scolaires, mais également pour les centres de loisirs, la crèche et la halte-garderie. De même, elle assure la fabrication et le portage des repas pour les personnes âgées en appui et aux frais du CCAS.

À ce titre, la commune souhaite acquérir de nouveaux matériels de restauration scolaire afin que les 210 000 repas qui sont servis chaque année puissent être réalisés avec du matériel fiable et performant.

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Pertuis	65 000,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	65 000,00 €	50,00 %
Total Opération HT	130 000,00 €	100,00 €

PERTUIS_Dossier GU n°2015_01240

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Renouvellement du matériel de restauration scolaire	130 000,00 €	65 000,00 €	130 000,00 €	65 000,00 €	50,00 %	50,00 %	65 000,00 €
Total PERTUIS							65 000,00 €

⑤ Commune de Pertuis – Acquisition de divers matériels techniques :

La commune de Pertuis envisage de procéder à l'acquisition de divers matériels :

- Mobilier urbain => 50 000,00 €
- Équipement des véhicules : 12 000,00 €
- Autres : 7 500,00,€
- Gros matériels spécifiques : 30 100,00 €
- Matériel technique : 37 150,00 €
- Stores, pergolas... : 46 500,00 €
- Matériel de nettoyage : 17 500,00 €
- Electro-ménager : 7 500,00 €

...

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Pertuis	110 000,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	110 000,00 €	50,00 %
Total Opération HT	220 000,00 €	100,00 €

PERTUIS_Dossier GU n°2015_01241

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Acquisitions de divers matériels	220 000,00 €	110 000,00 €	220 000,00 €	110 000,00 €	50,00 %	50,00 %	110 000,00 €
Total PERTUIS							110 000,00 €

⑥ Commune de Pertuis – Renouvellement du mobilier de la ville :

La commune souhaite renouveler son mobilier de bureau, son mobilier scolaire mais également le mobilier de restauration scolaire.

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Pertuis	60 000,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	60 000,00 €	50,00 %
Total Opération HT	120 000,00 €	100,00 €

PERTUIS_Dossier GU n°2015_01242

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Renouvellement du mobilier de la ville	120 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	60 000,00 €	50,00 %	50,00 %	60 000,00 €
Total PERTUIS							60 000,00 €

⑦ Commune de Pertuis – Acquisitions de véhicules :

La commune prévoit au titre de l'exercice 2015 de renouveler 23 véhicules de sa flotte automobile (11 véhicules utilitaires légers, 6 véhicules utilitaires et 6 véhicules particuliers).

Plan de financement

Financeurs	Montants	%
Commune de Pertuis	145 000,00 €	50,00 %
CPA_FDC Globalisés 2015	145 000,00 €	50,00 %
Total Opération HT	290 000,00 €	100,00 €

PERTUIS_Dossier GU n°2015_01243

Objet	Coût du projet	Sollicitation globale	CP Commune 2015	Montant FDC 2015	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2015	Avis de la Commission des finances du 01/04/15
Acquisitions de véhicules	290 000,00 €	145 000,00 €	290 000,00 €	145 000,00 €	50,00 %	50,00 %	145 000,00 €
Total PERTUIS							145 000,00 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux ;

VU la délibération n°2012_A015 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 qui modifie et ajuste les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux ;

VU la délibération n°2013_A110 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 qui harmonise les modalités de paiement des fonds de concours versés aux communes membres ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 1^{er} avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les aides financières aux communes de Bouc-Bel-Air , de Peyrolles-en-Provence et de Pertuis pour un montant total de **745 866,00 €** telles que définies dans les tableaux récapitulatifs présentés ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget d'investissement 2015 qui présente les disponibilités suffisantes.

Communauté du Pays d'Aix



Commune
de

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix
pour.....
.....
.....

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire
du

D'une part,

Et,

La Commune de.....représentée par son
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal
du,.....

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la réalisation de l'équipement.....

.....
.....

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Équipement€	
Commune	€
CPA	€
Département	€
Région	€
État	€
Europe	€
Autres financeurs	€
Total€€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à.....
.....

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à€ HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune deinterviendront selon les modalités suivantes :

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.
- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours globalisés d'investissement seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procédera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Gérard BRAMOULLÉ

.....

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de

OBJET : Ressources - Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015